

Mémoire de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES SUR LE PROJET DE LOI 106 – LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Assemblée nationale – Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Le 16 août 2016



L'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

L'Association canadienne de l'énergie éolienne est une association sans but lucratif représentant plus de 250 membres de l'industrie éolienne, notamment des fabricants d'éoliennes, des fournisseurs de composantes, des promoteurs et des propriétaires de parcs éoliens ainsi que de nombreux fournisseurs de services (environnement, génie et de services). La mission de CanWEA est d'appuyer le développement responsable et durable de l'énergie éolienne au Canada.

Au Québec, les activités de CanWEA sont assurées par le caucus québécois de l'Association. Le siège social est situé à Ottawa et CanWEA occupe également des bureaux à Montréal, Toronto, Windsor et Calgary.

Table des matières

Introduction.....	3
Exporter de l'énergie éolienne produite au Québec au bénéfice des Québécois	4
De nombreuses occasions à saisir, à court terme	5
Les deux plus grands marchés du nord-est ont récemment adopté d'importantes initiatives en matière d'énergie renouvelable.....	6
Le Québec est bien positionné pour répondre aux besoins de ses voisins	7
L'atteinte des objectifs de 2030 requiert une action rapide	8
Le portrait de la consommation énergétique des Québécois	8
Une politique énergétique axée sur la transition énergétique.....	9
Des objectifs ambitieux	10
Si les objectifs étaient atteints.....	11
Tenir compte de la progression de la demande de manière réaliste	12
De nouveaux approvisionnements seront nécessaires à l'atteinte des objectifs	13
Hydro-Québec distribution ne bénéficie pas de la marge de manoeuvre pour répondre aux nouveaux besoins	14
Planifier maintenant pour 2030.....	15
L'énergie éolienne : le meilleur choix en termes de nouveaux approvisionnements	16
Une énergie abordable	16
La souplesse et la rapidité de déploiement de l'énergie éolienne	17
Une forte expérience dans l'établissement de partenariats avec les collectivités.....	17
D'importantes retombées	17
Conclusion	18

Introduction

Au nom de ses 250 membres, CanWEA est heureuse de participer aux consultations particulières sur le projet de loi 106 – Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.

CanWEA appuie les objectifs de la Politique énergétique 2030 et souligne la volonté de cohérence du gouvernement du Québec, son engagement fort envers la décarbonisation de notre économie ainsi que son objectif d'augmenter de 25% la production totale d'énergie renouvelable. La réussite dans la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 est une condition incontournable à l'atteinte de l'objectif de réduire de 37,5% les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec d'ici 2030.

Le projet de loi 106 est une première étape dans la concrétisation des orientations gouvernementales, tout comme le seront les plans d'action de la Politique énergétique. Persuadée que l'industrie éolienne québécoise regroupe toutes les qualités pour aider le Québec à atteindre ses objectifs en termes de développement économique, de contrôle des coûts de l'énergie et de lutte aux changements climatiques, CanWEA souhaite que ce projet de loi et les plans d'action qui suivront jetteront des bases solides à l'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi 106, CanWEA tient à démontrer l'opportunité d'intégrer rapidement de l'énergie éolienne aux exportations d'électricité québécoise afin de matérialiser une vision gouvernementale exprimée dans la Politique énergétique 2030 et de bonifier les retombées issues de l'exportation d'électricité du Québec. Une concertation et une mobilisation des instances gouvernementales, d'Hydro-Québec et de l'industrie éolienne seront essentielles pour que cette vision prenne forme et amène des résultats concrets.

Par ailleurs, CanWEA souligne la nécessité que les objectifs de 2030 soient pris en compte dans la détermination des nouveaux approvisionnements. À ce titre, la nouvelle organisation créée par le projet de loi 106, Transition énergétique Québec (TÉQ), devra être dotée des moyens pour exercer le mandat qui lui est confié, soit « la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement ». Le seuil de 2,5% de marge de manœuvre d'Hydro-Québec Distribution ne pourra être le seul déclencheur de nouveaux approvisionnements. À lui seul, il ne peut garantir l'atteinte des objectifs de 2030.

Exporter de l'énergie éolienne produite au Québec au bénéfice des Québécois

La Politique énergétique 2030 établit clairement la vision du gouvernement du Québec, « qui souhaite que des parcs éoliens construits au Québec puissent répondre à des occasions d'affaires et exporter toute leur électricité vers les marchés nord-américains ». Cette vision fait écho à une recommandation de CanWEA au cours des consultations ayant mené à cette Politique.

Intégrer de l'énergie éolienne aux exportations d'électricité québécoise permettrait de bonifier le produit offert par le Québec sur les marchés d'exportation d'électricité en lui donnant un plus grand accès aux marchés d'énergie renouvelable des différents États américains. Le principe est simple, l'énergie éolienne, contrairement à l'hydroélectricité avec réservoirs, bénéficie dans les juridictions américaines des plus hauts statuts en termes d'énergie renouvelable. L'hydroélectricité, à elle seule, ne pourra permettre aux États voisins du Québec d'atteindre leurs différents objectifs en matière d'énergie propre.

Il est déjà bien établi que l'énergie éolienne et l'hydroélectricité s'allient parfaitement. Lorsque le vent souffle, l'énergie produite par les éoliennes permet d'accumuler de l'eau derrière les barrages, énergie qui pourra être utilisée dans les périodes de plus forte consommation ou lorsque la ressource éolienne est plus basse. De plus, l'énergie éolienne produit davantage en hiver, alors que la consommation d'électricité des Québécois est à son niveau le plus élevé et que l'hydraulicité est à son plus bas.

Cette complémentarité idéale représente également un atout sur les marchés d'exportation. L'énergie éolienne bénéficie d'une grande valeur environnementale, en demande grâce à différentes lois et initiatives dans les États américains. Une offre qui couple l'énergie éolienne à de l'hydroélectricité permet de garantir la puissance offerte en tout temps.

Intégrer de l'énergie éolienne aux exportations d'électricité québécoise permettrait de bonifier le produit offert par le Québec sur les marchés d'exportation d'électricité en lui donnant un plus grand accès aux marchés d'énergie renouvelable des différents États américains.

C'est d'ailleurs un tel produit qui a été offert en janvier 2016 par les entreprises Invenergy, Anbaric et Nationalgrid, en partenariat avec Hydro-Québec, dans le cadre d'un appel d'offres visant à doter les États du Massachusetts, du Rhode Island et du Connecticut d'approvisionnements en énergie renouvelable. Ce projet, appelé « The Wind and Hydro Response »¹ ferait en sorte qu'un parc éolien de 400 mégawatts (MW) serait construit dans le comté de Clinton, dans l'État de New York à la frontière de la Montérégie, et que l'électricité produite par ce parc éolien serait acheminée vers ces trois États de la Nouvelle-Angleterre via la ligne de transmission Vermont Green Line. Grâce à la participation d'Hydro-Québec, l'hydroélectricité québécoise contribuerait à garantir la puissance de ce projet.

Les résultats de cet appel d'offres devraient être connus au cours des prochains mois. Ce projet démontre la faisabilité d'un couplage éolien – hydroélectricité dans des approvisionnements destinés à l'exportation. Cela doit servir de modèle dans la concrétisation de la vision du gouvernement au sujet de l'exportation d'énergie de source éolienne du Québec.

1 <http://windandhydroresponse.com/>

DE NOMBREUSES OCCASIONS À SAISIR, À COURT TERME

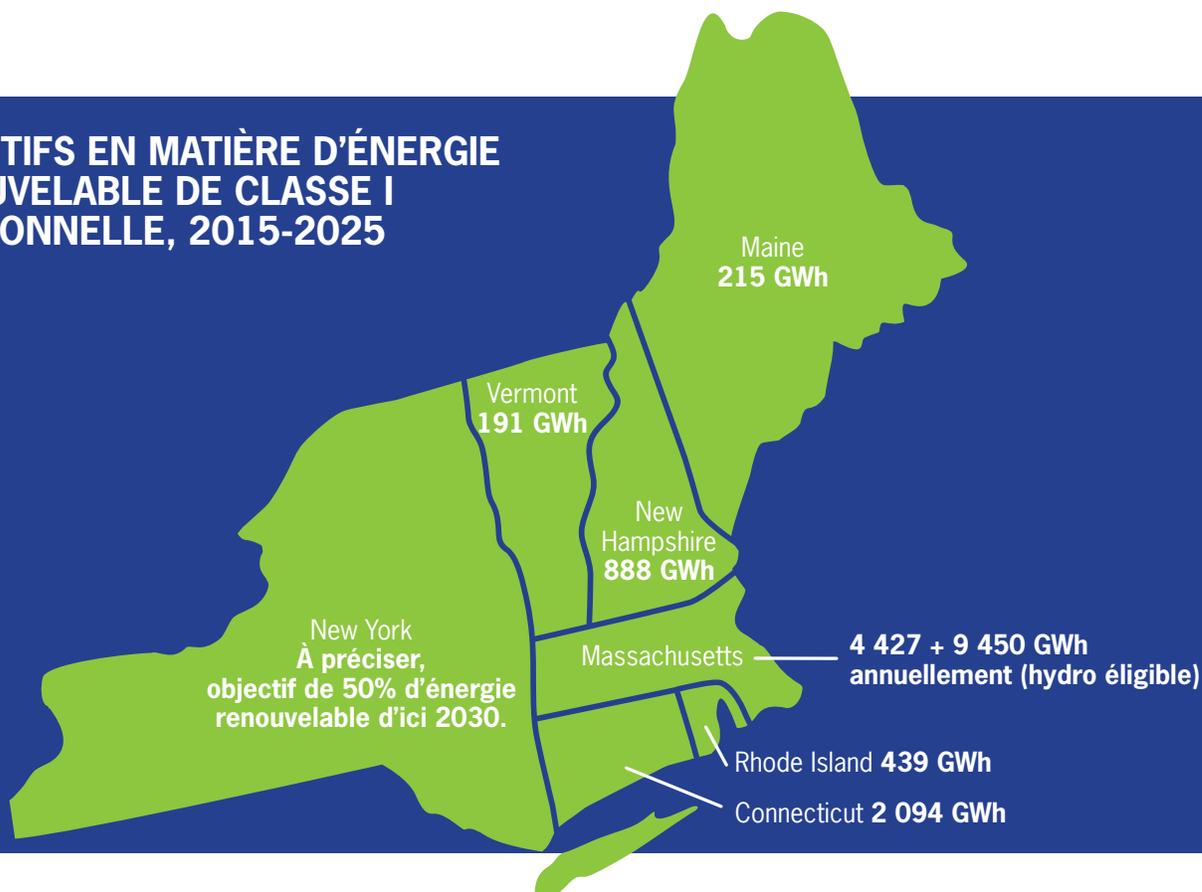
Dans le Nord-Est des États-Unis, les six États de la Nouvelle-Angleterre ainsi que l'État de New York ont classé les sources de production d'électricité selon leurs attributs environnementaux. L'énergie éolienne est la seule qui se qualifie comme énergie renouvelable « Classe I » dans l'ensemble de ces États.

En plus du Clean Energy RFP pour les États du Massachusetts, Rhode Island et Connecticut, dont l'évaluation des projets est toujours en cours, d'autres opportunités sont à prévoir aux États-Unis dans un futur rapproché alors que le gouvernement fédéral et ceux des États œuvrent à la transformation de leur secteur de l'électricité et que des initiatives visant à diminuer l'apport du charbon, du nucléaire et du gaz sont mises de l'avant, au profit des énergies renouvelables.

Bien sûr, des considérations environnementales sont au cœur de ces initiatives alors que le gouvernement fédéral américain et ceux des États se dotent d'objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais l'intérêt envers les énergies renouvelables est également basé sur des critères économiques alors que les prix de l'énergie éolienne sont en forte baisse, que des investissements majeurs sont requis dans la mise à niveau de centrales nucléaires et que l'incertitude entoure le futur des coûts d'approvisionnement en carburants fossiles.

L'énergie éolienne est la seule qui se qualifie comme énergie renouvelable « Classe I » dans l'ensemble de ces États.

OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENEUVELABLE DE CLASSE I ADDITIONNELLE, 2015-2025



LES DEUX PLUS GRANDS MARCHÉS DU NORD-EST ONT RÉCEMMENT ADOPTÉ D'IMPORTANTES INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

NEW YORK

Le gouvernement de l'État de New York a ordonné au Department of Public Service de développer de nouveaux objectifs dans le cadre du Plan énergétique de l'État visant à ce que 50 % de l'électricité de l'état soit générée par de l'énergie renouvelable à l'horizon 2030 (50 by 30 goal).

Un nouveau Clean Energy Standard a ainsi été adopté le 1er août 2016. Il est estimé que quelque 33 700 gigawatt-heures supplémentaires d'énergie renouvelable seront nécessaires à l'atteinte des nouveaux objectifs d'ici à 2030, ce qui représente 15 000 MW d'énergie éolienne.

MASSACHUSETTS

Le 31 juillet 2016, le Congrès de l'État du Massachusetts a adopté une nouvelle loi qui prévoit l'ajout de 9,45 térawattheures annuellement d'énergie propre de 2022 à 2027. La loi fait spécifiquement mention des énergies renouvelables « Classe I » couplées avec une ressource en hydroélectricité.



LE QUÉBEC EST BIEN POSITIONNÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SES VOISINS

Avec ses ressources abondantes en hydroélectricité et son potentiel éolien, le Québec doit jouer un rôle de premier plan dans le Nord-Est du continent. Il sera difficile pour les États du Nord-Est d'atteindre leurs objectifs sans apport externe et les yeux sont tournés vers le Nord.

CanWEA a mandaté la firme Power Advisory, basée à Boston, d'évaluer le potentiel d'intégration d'énergie éolienne aux exportations d'électricité du Canada vers le Nord-Est américain. La firme est chargée d'évaluer l'accès aux marchés des crédits environnementaux, les besoins en transmission, l'apport économique de l'éolien et des méthodes d'intégration de cette énergie aux exportations. Les résultats détaillés de cette étude seront publiés à l'automne.

Au-delà de toutes les contraintes, obstacles et enjeux liés à l'intégration de l'énergie éolienne aux exportations d'électricité québécoise, la volonté et le partage de l'ambition de tous les acteurs concernés au Québec seront nécessaires à la concrétisation de la vision du gouvernement du Québec. Les acteurs gouvernementaux devront insuffler le leadership pour faire en sorte que cette vision se concrétise avec l'apport d'Hydro-Québec et qu'elle soit profitable à l'économie du Québec ainsi qu'à la qualité de l'air du continent.

L'industrie éolienne québécoise est prête à relever ce défi, avec des dizaines de projets en attente de réalisation, des collectivités déterminées à accueillir des parcs éoliens et la chaîne manufacturière la plus développée dans l'Est du continent.



L'atteinte des objectifs de 2030 requiert une action rapide

LE PORTRAIT DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS

La Politique énergétique 2030 fixe des objectifs ambitieux en termes de transition énergétique. CanWEA s'est empressé d'appuyer ces objectifs lors de leur publication. L'atteinte de ces objectifs est indispensable à la diminution de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec d'ici à 2030.

Contrairement aux stratégies antérieures, la Politique énergétique 2030 n'est pas basée sur des objectifs de mise en service de nouveaux projets de production d'énergie mais vise plutôt à changer le portrait de la consommation d'énergie des Québécois. Ce portrait est chiffré ainsi dans la Politique énergétique 2030 (données de 2013) :

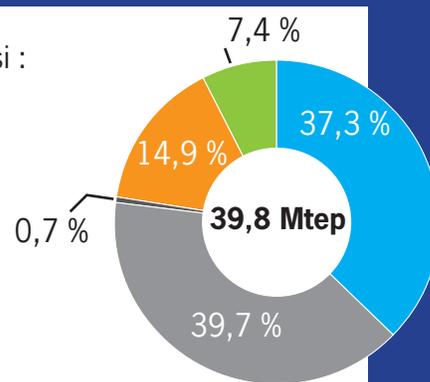
L'atteinte de ces objectifs est indispensable à la diminution de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec d'ici à 2030.

LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE

En 2013, la consommation totale d'énergie du Québec se déclinait ainsi :

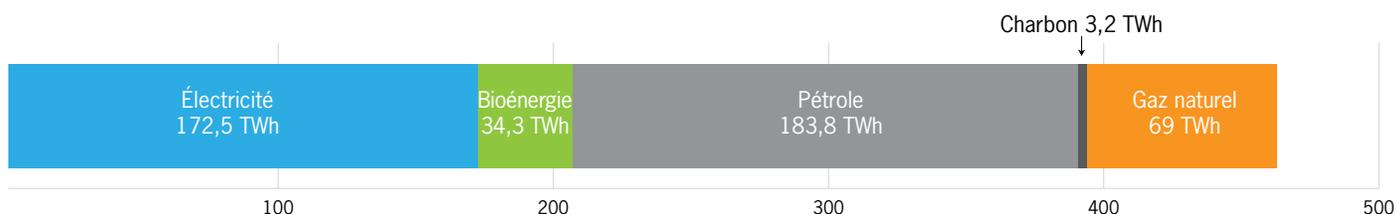
- **172,5 milliards de kilowatts-heures (kWh) d'électricité**
- **18,2 milliards de litres de produits pétroliers**
- **6,4 milliards de mètres cubes de gaz naturel**
- **3,0 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) de bioénergie**
- **0,4 million de tonnes de charbon**

Au total, cela représente 39,8 Mtep d'énergie.



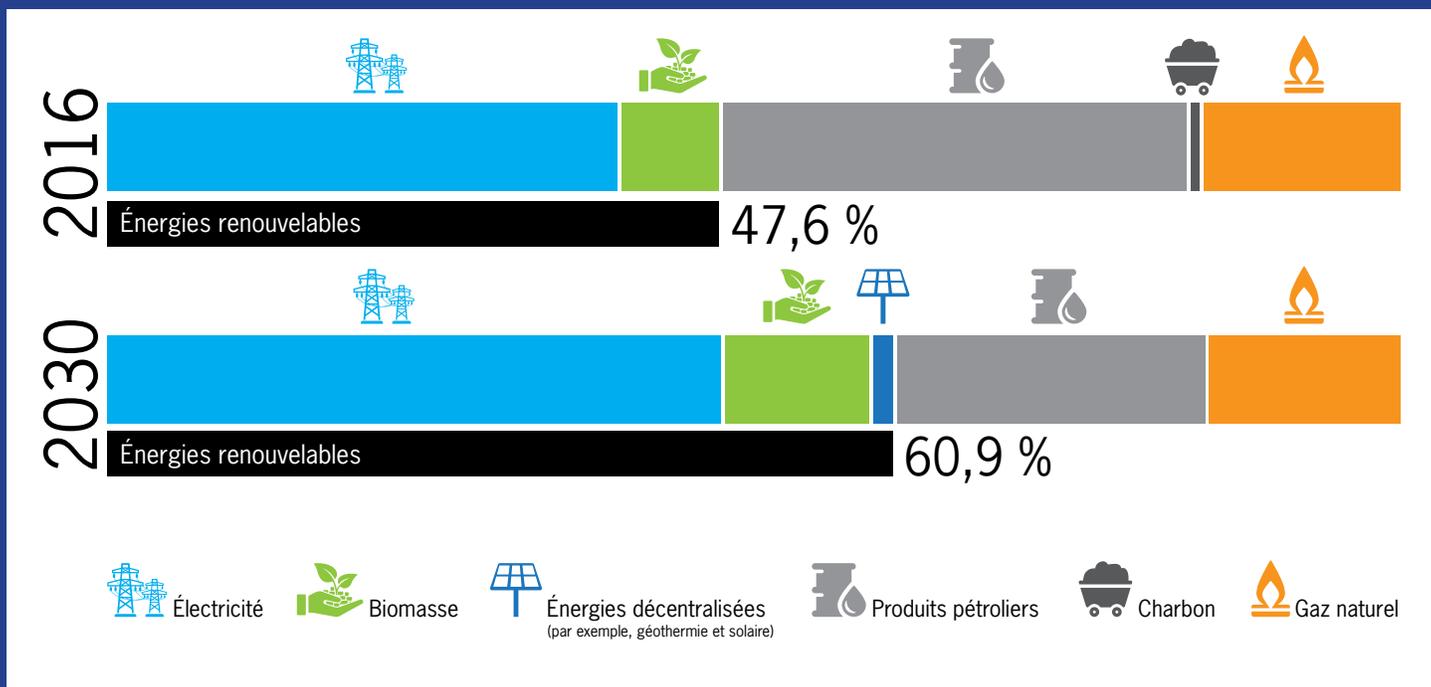
Source : Politique énergétique 2030, page 16

Pour les fins de l'analyse présentée dans ce mémoire, CanWEA a repris les données de 2013 en les convertissant en une seule unité de mesure, soit les térawatts-heure (1 tep = 1,163e-5 TWh). Ainsi, les 38,8 Mtep équivalent à 462,8 TWh.



UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AXÉE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Politique énergétique 2030 illustre, sans la chiffrer de manière précise, la progression de la consommation d'énergie des Québécois à l'horizon 2030, en la comparant à celle de 2016.



Titre : Estimation de la consommation d'énergie au Québec (2016 et 2030)

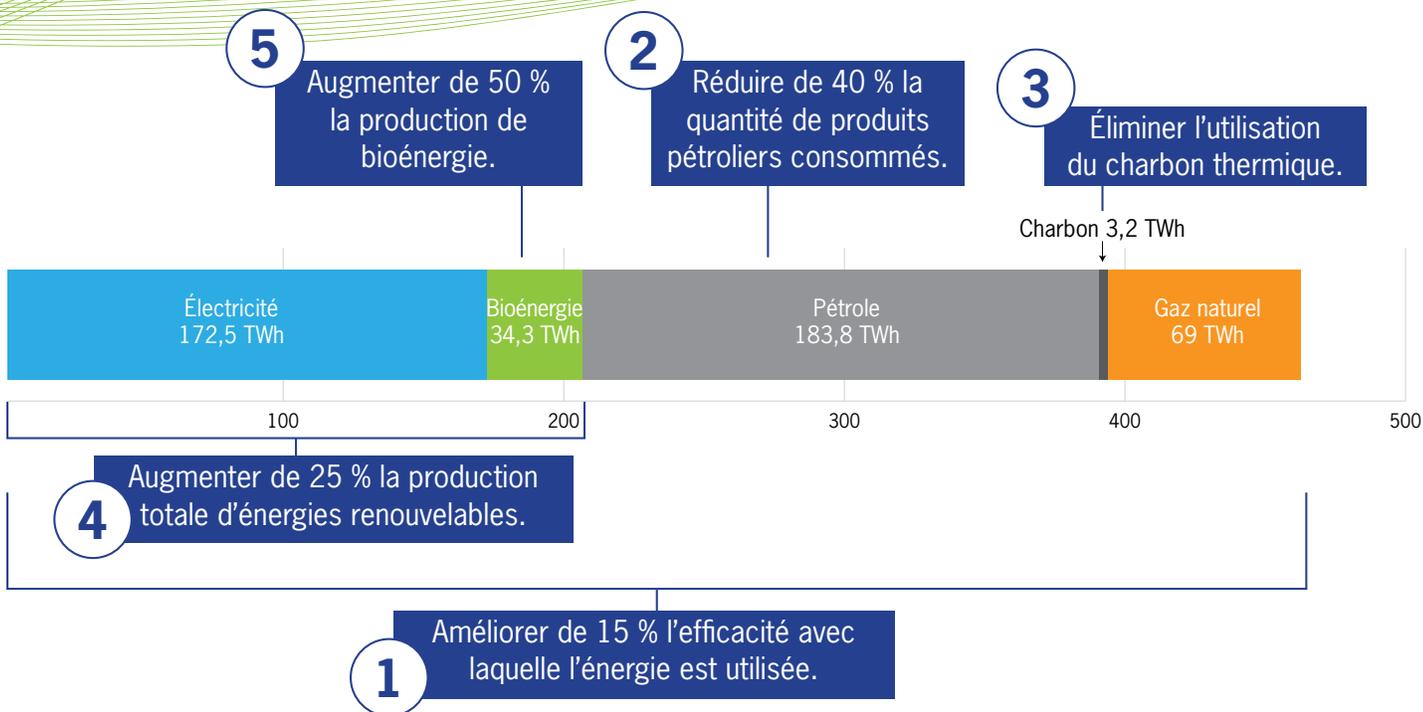
Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2016

Il est à noter que bien qu'ils soient similaires, les proportions des chiffres de 2013 et de 2016 ne correspondent pas dans la Politique énergétique. Pour les fins de cette analyse, nous avons utilisé les chiffres de 2013, ceux-ci étant plus détaillés.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

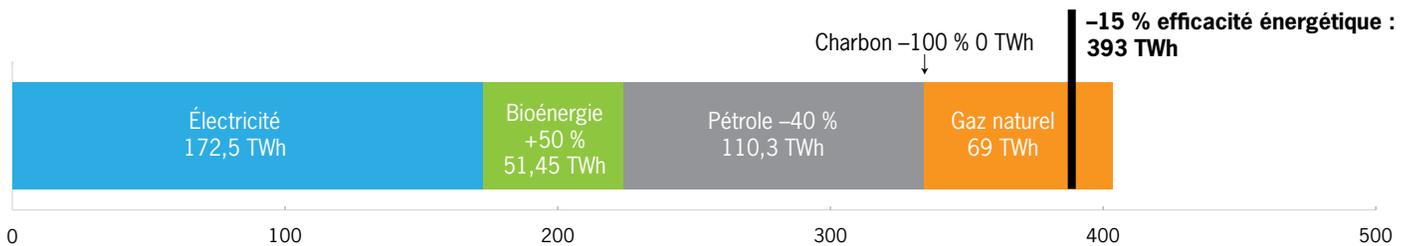
Pour arriver à modifier le portrait de la consommation énergétique des Québécois de la façon illustrée par le graphique entre 2016 et 2030, cinq (5) objectifs principaux sont identifiés dans le cadre de la Politique :

1. Améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
2. Réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés
3. Éliminer l'utilisation du charbon thermique
4. Augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables
5. Augmenter de 50 % la production de bioénergie



SI LES OBJECTIFS ÉTAIENT ATTEINTS...

En appliquant strictement ces objectifs à l'ensemble du bouquet énergétique consommé par les Québécois et sans aucune progression de la demande, le Québec se retrouverait nécessairement en 2030 avec d'importantes quantités d'énergie non utilisée. La consommation énergétique annuelle des Québécois passerait ainsi de 462,8 TWh à 393 TWh.



Ce scénario de base ne tient compte d'aucune progression de la demande en énergie. Il est évident que des facteurs tels que l'augmentation de la population et la diversification de l'économie auront des impacts sur la demande en énergie au Québec mais la Politique énergétique 2030 n'inclut aucune prévision à cet effet.

Afin d'avoir une idée plus précise des impacts de la poursuite des objectifs de la Politique énergétique 2030 sur chacune des filières énergétiques, nous avons juxtaposé ce scénario de base à deux éléments :

1 Aux projections de croissance de la demande, basées sur les prévisions d'Hydro-Québec Distribution, dans le but d'évaluer la demande future.

2 Aux plus récentes données de l'état d'avancement 2015 du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, afin d'évaluer la marge de manoeuvre d'Hydro-Québec pour répondre à d'éventuels nouveaux besoins en électricité.



TENIR COMPTE DE LA PROGRESSION DE LA DEMANDE DE MANIÈRE RÉALISTE

La prévision de la demande en énergie demeure une science imprécise qui relève du domaine de la projection. Plusieurs paramètres socio-économiques doivent être pris en compte et CanWEA ne s'estime pas en mesure d'établir ses propres projections.

Plutôt que d'établir différentes hypothèses, nous préférons nous baser sur les plus récentes prévisions d'Hydro-Québec Distribution, telles qu'établies dans le cadre du plus récent état d'avancement (2015) de son plan d'approvisionnement 2014-2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Besoins	186,2	187,4	188,8	190,9	190,1	191,4	192,8
Patrimonial	178,9	178,9	178,9	178,9	178,9	178,9	178,9
Post-patrimonial	16,5	18,2	18,8	19,4	19,5	20	20,6
Total des approvisionnements	195,4	197,1	197,7	198,3	198,4	198,9	199,5
Surplus	9,2	9,7	8,9	7,4	8,3	7,5	6,7

Hydro-Québec Distribution estime que ses besoins passeront de 186,2 TWh en 2017 à 192,8 TWh en 2023. Cela correspond à une augmentation des besoins de 3,54 % sur sept ans. En extrapolant cette progression sur dix-sept ans, de 2013 à 2030, nous obtenons une croissance de l'ordre de 8,61%.

Cette progression de 8,61 % de la demande en énergie constitue notre scénario A. Dans le cadre du scénario B, nous augmentons de 50 % cette prévision, pour la faire passer à 12,91 %.

Pour les besoins de ces projections, il faut spécifier que nous appliquons à l'ensemble du secteur énergétique les prévisions du secteur de l'électricité.

Par ailleurs, les efforts visant à augmenter de 15 % l'efficacité avec laquelle les Québécois utilisent leur énergie sont calculés indépendamment des prévisions d'augmentation de la demande. C'est donc dire que même dans le cadre de notre scénario B (augmentation de la demande de 12,91 %), cette augmentation est inférieure aux efforts d'efficacité énergétique. Ainsi, dans les deux scénarios mis de l'avant, la consommation totale d'énergie des Québécois diminuerait d'ici à 2030.

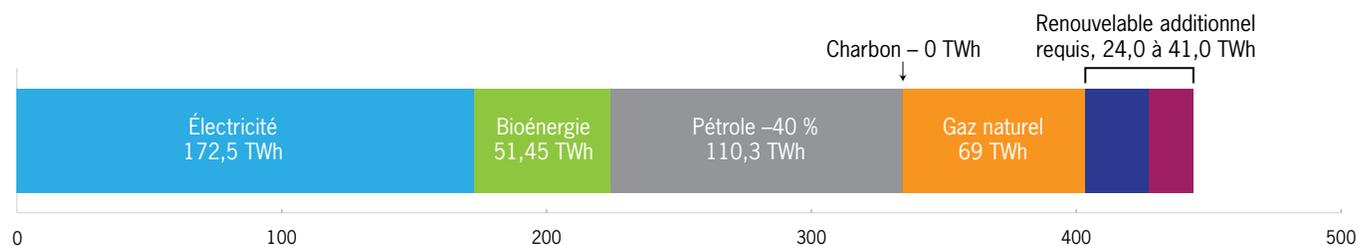
En guise de comparaison, la consommation totale d'énergie du Québec a augmenté de 0,5% sur une base annuelle moyenne depuis 1988².

Dans les deux scénarios mis de l'avant, la consommation totale d'énergie des Québécois diminuerait d'ici à 2030.

2 <https://mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-energie.jsp>

DE NOUVEAUX APPROVISIONNEMENTS SERONT NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

En appliquant cette prévision de la consommation à nos deux scénarios visant à atteindre les objectifs de la Politique énergétique 2030, la consommation d'énergie des Québécois en 2030 se chiffrerait entre 427,3 TWh (scénario A) et 444,2 TWh (scénario B). Donc, 24 à 41 TWh d'énergie supplémentaire seront nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030, malgré la diminution totale de la consommation en énergie d'ici 2030.



Compte tenu de l'objectif de la Politique énergétique d'augmenter de 25 % la production totale d'énergie renouvelable et des objectifs de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec, nous suggérons que l'ensemble des quantités de nouvelle énergie devront nécessairement être comblées par de l'énergie renouvelable, reliée ou non au réseau.

Nous posons aussi l'hypothèse que tout nouvel approvisionnement ne pourra être mis en service avant 2021, compte tenu des délais normaux de sélection des projets, de leur processus d'approbation et de leur construction, soit un délai minimum de quatre ans.

CanWEA incite fortement le gouvernement du Québec à se doter d'un plan pour ces nouveaux approvisionnements. Il serait avantageux de viser un étalement coordonné sur plusieurs années au lieu de devoir les mettre en service sur une courte période à l'approche de l'échéance de la Politique énergétique. Un tel étalement permettra une meilleure structuration des retombées, une meilleure planification chez le distributeur d'électricité et une prévisibilité pour les investisseurs.

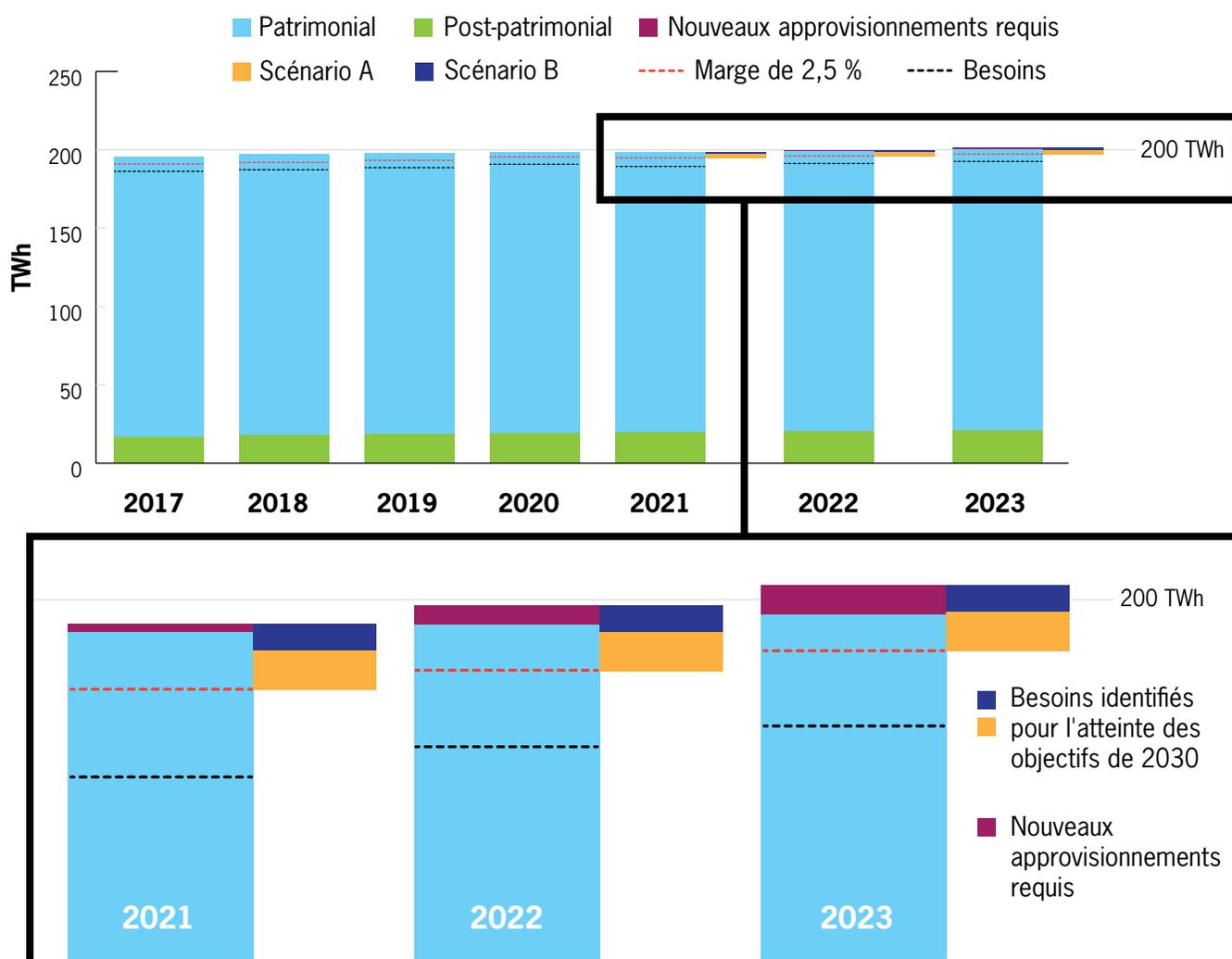
Le Québec devra se doter annuellement de 2,4 à 4,1 TWh d'énergie renouvelable entre 2021 et 2030 pour atteindre les objectifs émis dans la Politique énergétique.

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION NE BÉNÉFICIE PAS DE LA MARGE DE MANŒUVRE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS

Il faut toutefois prendre en compte qu'Hydro-Québec pourrait, selon les prévisions actuelles, disposer d'une marge de manœuvre qui lui permettrait de couvrir en partie ou en totalité les nouveaux approvisionnements nécessaires sur une base annuelle d'ici 2021. Cela dépendra de l'évolution des plans d'approvisionnement.

En ajoutant 2,4 à 4,1 TWh au plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution annuellement entre 2021 et 2023, on constate que dès 2023 dans le cadre du scénario A et dès 2021 dans le cadre du scénario B, la marge de manœuvre d'Hydro-Québec Distribution serait inférieure à 2,5 % et de nouveaux approvisionnements devraient être déclenchés. De nouveaux processus d'approvisionnement devront être lancés au plus tard en 2019.

Si elles devaient toutes être comblées par l'énergie éolienne, ces quantités d'énergie représenteraient 171 mégawatts (MW) d'éolien en 2023 dans le scénario A tandis que dans le scénario B, ces quantités passeraient de 180 MW en 2021, à 451 MW en 2022 à 724 MW en 2023.



PLANIFIER MAINTENANT POUR 2030

Cette juxtaposition des objectifs de la Politique énergétique 2030 au portrait de la consommation en énergie des Québécois et au Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution démontre clairement que pour atteindre ses objectifs de 2030, le Québec devra impérativement se doter de nouvelles quantités d'énergie renouvelable.

Il est donc évident qu'à lui seul, le seuil de 2,5 % de marge de manœuvre d'Hydro-Québec Distribution identifié par la Politique énergétique comme élément déclencheur de nouveaux approvisionnements ne sera pas suffisant à l'atteinte des objectifs de 2030. Ainsi, CanWEA propose l'amendement suivant au projet de loi 106 :

- **À la suite du paragraphe 9° de l'article 5 :**
Conseiller le gouvernement sur les nouveaux approvisionnements requis pour répondre aux besoins et objectifs en électricité des marchés québécois.

Le gouvernement doit garder à l'esprit les objectifs de 2030 dans l'établissement de nouveaux approvisionnements. Ces objectifs ne pourront être atteints que par la simple étude annuelle du Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution par la Régie de l'énergie. Transition énergétique Québec sera le mieux placé pour veiller à l'atteinte des objectifs de 2030 et proposer des actions au gouvernement.

Par surcroît, CanWEA propose d'enchâsser dans le projet de loi 106 :

- **À l'article 8 :**
Dans l'élaboration du plan directeur, Transition énergétique Québec propose le déclenchement de nouveaux approvisionnements, au plus tard, quatre ans avant la date où ces nouveaux approvisionnements sont requis.

À l'heure actuelle, aucun délai de mise en service des nouveaux approvisionnements n'est prévu par la Politique énergétique 2030. Quatre ans correspond au minimum requis pour établir les paramètres d'un processus d'approvisionnement, recueillir les propositions, sélectionner les projets, les faire approuver et les mettre en service.

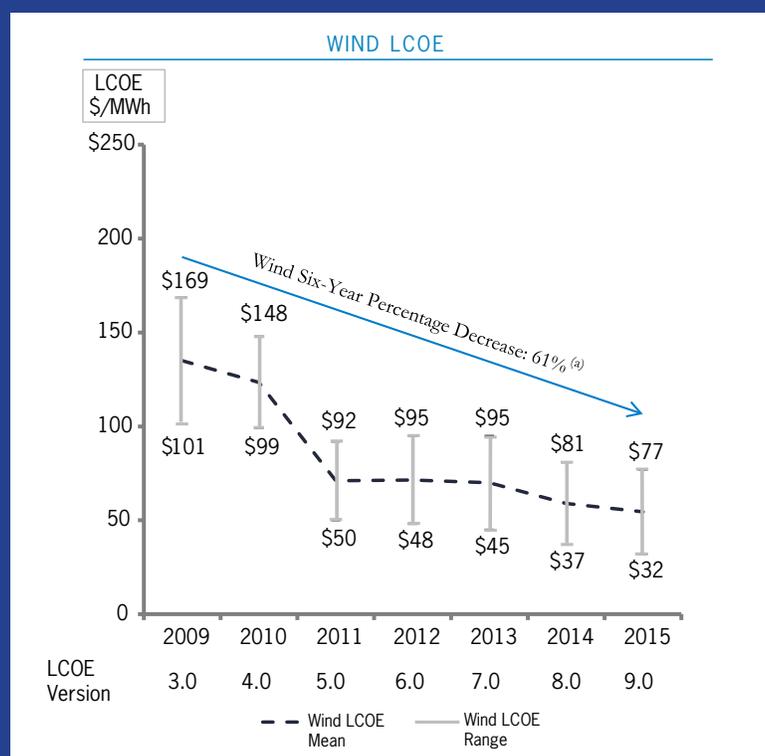
Le seuil de 2,5 % de marge de manœuvre d'Hydro-Québec Distribution identifié par la Politique énergétique comme élément déclencheur de nouveaux approvisionnements ne sera pas suffisant à l'atteinte des objectifs de 2030.

L'énergie éolienne : le meilleur choix en termes de nouveaux approvisionnements

La transition opérée par la Politique énergétique 2030 permettra la poursuite de la diversification des approvisionnements et de la consommation en énergie au Québec. L'énergie éolienne est appelée à être au cœur de cette transition. Il s'agit en effet d'un choix qui s'impose pour doter le Québec de nouveaux approvisionnements.

UNE ÉNERGIE ABORDABLE

L'énergie éolienne constitue l'option la plus abordable en termes de nouvel approvisionnement pour le Québec. Ses coûts diminuent de façon importante à l'échelle internationale. L'institut Lazard démontre que ses coûts ont baissé de plus de 60 % au cours des six dernières années. Au Québec, les plus récents contrats d'approvisionnement en éolien octroyés par processus compétitif, en décembre 2014, l'ont été à un coût moyen de 0,063\$ / kWh. L'industrie éolienne québécoise est confiante de continuer à offrir une énergie abordable dont le coût peut compétitionner tout nouvel approvisionnement en électricité au Québec.



Source : Lazard, novembre 2015

L'énergie éolienne constitue l'option la plus abordable en termes de nouvel approvisionnement pour le Québec.

LA SOUPLESSE ET LA RAPIDITÉ DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Contrairement à des installations de production d'électricité de tailles plus importantes, un parc éolien peut être construit en quelques années et s'adapter aux besoins. CanWEA recommande un délai de quatre ans entre le déclenchement d'un nouveau processus d'approvisionnement et leur mise en service. La taille des parcs éoliens peut également varier selon les besoins et les conditions identifiés.

UNE FORTE EXPÉRIENCE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Dans la dernière décennie, l'industrie éolienne québécoise a développé une forte expertise dans l'établissement de partenariats avec les collectivités d'accueil des projets éoliens. Dans plusieurs régions du Québec, des municipalités et MRC sont des partenaires privilégiées du développement éolien, plusieurs d'entre elles étant des partenaires financiers de projets éoliens issus des différents appels d'offres.

L'implication des collectivités d'accueil est un élément incontournable du développement de projets éoliens au Québec. À ce chapitre, la filière éolienne québécoise se démarque des autres filières de production d'électricité. Des dizaines de collectivités réparties sur l'ensemble du territoire québécois souhaitent avoir l'occasion de devenir partenaires de promoteurs dans la réalisation de projets éoliens.

D'IMPORTANTES RETOMBÉES

Le choix de l'éolien pour les nouveaux approvisionnements au Québec consolidera les quelque 5000 emplois de la filière, dont près de 1000 d'entre eux se situent dans la région de Montréal et un nombre équivalent dans l'Est du Québec. Le Québec compte sur la chaîne d'approvisionnement en éolien la plus développée au Canada.

Les investissements réalisés par la filière éolienne au Québec dans la dernière décennie sont soumis à une forte concurrence des autres juridictions. L'énergie éolienne étant la source d'électricité la plus mise en service au Canada, aux États-Unis et en Europe en 2015, les différentes juridictions rivalisent afin d'attirer les investissements.

Conclusion

L'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030 requerra une attention soutenue et des initiatives rapides du gouvernement du Québec. Dans le secteur de l'énergie, une planification sur quatorze ans requiert une prise en charge efficace et diligente. La mise en place de mesures énergétiques nécessitant souvent plusieurs années, il est essentiel que des actions soient entreprises rapidement pour assurer l'atteinte des objectifs de 2030.

L'énergie éolienne fait partie de la solution pour le Québec. Avec ses partenaires des autres sources d'énergie renouvelable, elle est appelée à être au cœur de l'augmentation de la part de l'électricité dans le mix énergétique des Québécois. Son faible coût, sa flexibilité et son empreinte environnementale en font une solution incontournable.

L'inclusion d'énergie éolienne aux exportations d'électricité québécoise pourra créer de nouvelles retombées pour l'économie du Québec. Une planification ordonnée des nouveaux approvisionnements en vue des objectifs de 2030 saura offrir une prévisibilité favorisant les investissements. Ces actions pourront avoir un impact durable, au bénéfice de l'économie québécoise et du renforcement de son rôle de leader nord-américain dans la lutte aux changements climatiques.

L'industrie éolienne québécoise, avec ses 5 000 emplois, sa grappe manufacturière et sa concentration d'expertise est déterminée à contribuer au succès de la Politique énergétique 2030. Les actions proposées dans le cadre de ce projet de loi et de ce mémoire constituent une première étape vers la réussite de la transition énergétique du Québec.

